LIVRET D'ACCUEIL PARENTS

Rentrée 2013

Collège Paul Eluard

RRS Paul Eluard

B. P. 27, Rue Paul Eluard
91270 Vigneux sur Seine
01.69.03.14.27
http://www.clg-eluard-vigneux.ac-versailles.fr/

Rentrer au collège Paul Eluard
Réussir au collège

Votre enfant vient de rentrer au collège Paul Eluard pour y effectuer son année de 6ème.
C'est un moment émouvant que cette rentrée en classe de 6ème où parents et enfants sont pleins d'espoirs et d'attentes.

L'année de 6ème est un cap important à franchir, car c'est cette année que votre enfant apprendra à s'adapter aux attentes du collège. Tout au long de cette année, votre enfant aura besoin d'aide. Il devra trouver ses propres méthodes de travail, d'organisation, d'apprentissage et de mémorisation. Votre enfant aura besoin de votre présence, de votre soutien, de votre encouragement pour réussir.

Au collège, votre enfant sera accompagné : les enseignants, les personnels de Vie Scolaire et l'ensemble de l'équipe pédagogique ont pour mission la réussite de votre enfant. Votre enfant sera conseillé, guidé, encadré, aidé, soutenu en priorité par son professeur principal, ses professeurs et son Conseiller Principal d'Education.

A la maison, c'est vous qui vous chargez de l'accompagnement et de la réussite de votre enfant. Il est extrêmement important que nous travaillions avec vous, ensemble. Pour vous aider dans ce rôle de parents, voici un guide d'accueil.

Bonne lecture de ce guide, bonne année scolaire 2013-2014 !
Pour bien démarrer son année de 6ème votre enfant recevra le Livret d'accueil et de méthode.

L'équipe éducative du collège Eluard

Le sommaire du livret :

L'équipe éducative du collège	3
Les instances du collège	4
Les associations du collège	5
Un nouveau cadre, un nouveau rythme, des nouvelles habitudes	6
Le carnet	8
Nouveau lieu, nouvelles règles	9
Conseils pour accompagner et aider votre enfant	10
Les outils à disposition de votre enfant	11
Que faire, en cas de…	12

L'équipe éducative du collège Paul ELUARD

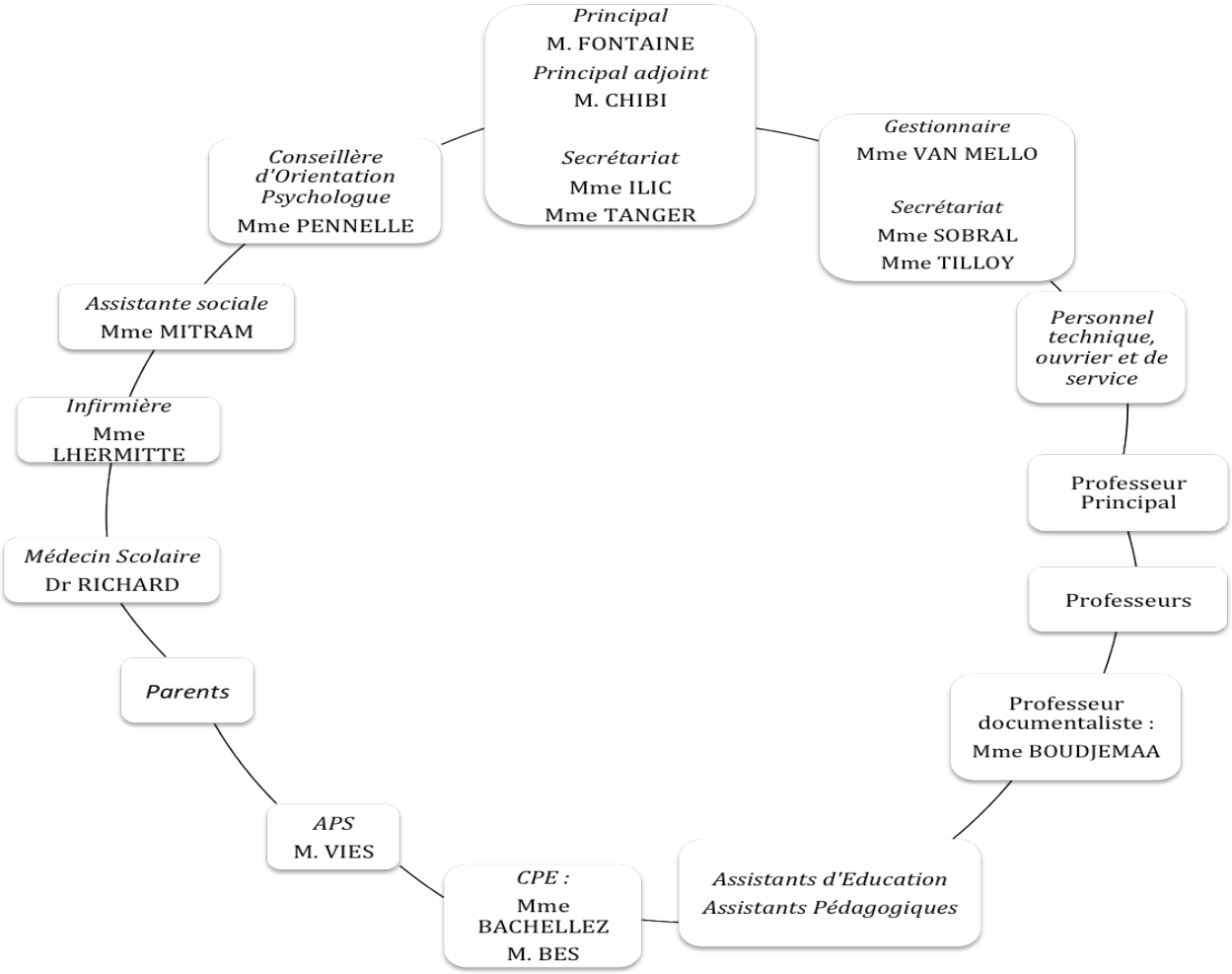

Contactez-nous

- **par téléphone, au 01 69 03 14 27. Pensez à bien préciser le nom de votre enfant ET sa classe.**

➢ bureau de la Vie Scolaire pour signaler une absence, un retard ou demander une information scolaire.
➢ le CPE pour les questions éducatives concernant le comportement, la ponctualité ou l'assiduité.
➢ le secrétariat pour des renseignements administratifs (inscriptions, bourses…).
➢ le service d'Intendance pour les questions financières ou relatives à la restauration.
➢ l'Assistante Sociale pour les questions relatives à l'aide sociale.
➢ la Conseillère d'Orientation Psychologue pour toute question portant sur l'orientation.

- **par courrier** en indiquant clairement **le nom, le prénom et la classe de votre enfant:**

Collège Paul ELUARD BP 27 Rue Paul ELUARD 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

➢ **au Secrétariat du collège pour tout problème administratif**
➢ **aux CPE pour toute question éducative (assiduité, comportement, scolarité…)**
➢ **à Mme le Gestionnaire pour les questions financières et matérielles**
➢ **à Mr le Principal ou Mr le Principal Adjoint pour tout problème personnel spécifique ou important.**

Pour être reçu par le professeur principal ou un professeur de votre enfant, demandez un rendez-vous en utilisant le carnet de liaison.

Pour être reçu par le Chef d'Etablissement ou son Adjoint, prenez rendez-vous par courrier ou par téléphone auprès du secrétariat de Direction.

Les Instances du collège

➢ *Le Conseil de classe*

- Qui ? Le professeur principal, les enseignants de la classe de 6ème, les deux délégués, les représentants des parents, la Conseillère d'Orientation Psychologue et la Conseillère Principale d'Education.
- Quand ? 3 fois par an, à la fin de chaque trimestre.
- Pour quoi faire ?
  - faire le bilan de la classe de votre enfant
  - évaluer les résultats obtenus par chaque élève de la classe.
  - récompenser ou sanctionner les élèves
  - proposer une orientation (passage en classe supérieure, doublement)

➢ *Le Conseil de Discipline*

Ce conseil se réunit quand un(e) élève a commis une infraction grave au règlement intérieur. Des sanctions sont prononcées allant jusqu'à l'exclusion définitive du collège.

➢ *LE CESC, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté*

- Qui ? Les représentants de l'ensemble de la communauté éducative.
- Quoi ?
  - il **organise des actions** qui préparent les élèves à la vie en société, à la construction d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis de soi, des autres et de l'environnement.
  - Il **prépare le plan de prévention de la violence**, propose des actions pour lutter contre l'exclusion et aider les parents qui rencontrent des difficultés.
  - Il **définit un programme d'éducation à la santé**, à la sexualité et de prévention des comportements à risques.
  - Il contribue à **l'éducation à la citoyenneté.**

➢ *LA CHS : La Commission d'Hygiène et de Sécurité*

- Qui ? L'équipe éducative du collège, d'éducation et de santé, de représentants des enseignants et des parents, de la commune et du Conseil Général
- Quoi ? fait des propositions au Conseil d'Administration pour encourager la formation à la sécurité et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité dans le collège.

➢ *Le Conseil d'Administration*

- Qui ? le Principal du collège, les personnels de l'établissement, les représentants des élèves, des parents, de la municipalité et du Conseil Général.
- Quand ? 3 fois par an.
- Pour quoi faire ? Il fixe le projet d'établissement, le règlement intérieur, l'organisation du temps scolaire, le nombre de classe. Il vote aussi le budget.

Les trois associations au collège

- ***L'AS : l'Association Sportive du collège.***

Les enseignants d'EPS qui animent ce club sportif proposeront le mercredi après-midi de nombreuses activités sportives. Pour adhérer au club, il faut payer une cotisation qui couvre les frais de licence, les besoins en matériel… Les élèves adhérents peuvent ensuite participer aux compétitions au niveau départemental.

- ***L'Association des parents d'élèves***

Les représentants des parents d'élèves sont élus en début d'année scolaire. Ils participent à la vie du collège en siégeant au Conseil d'Administration et en assistant aux conseils de classe.

- ***Le F. S. E.***

Le Foyer Socio-Educatif permet à chaque élève pendant la pause de midi de participer à diverses activités et faire partie de clubs animés bénévolement par les adultes. Le foyer fonctionne grâce à la cotisation des parents versée en début d'année scolaire.

Les contacts utiles

Fédération de parents d'élève
FCPE 91

13 place Galignani
91100 Corbeil-Essonnes
Tél : 01 64 96 15 86

PEEP VIGNEUX-SUR-SEINE et DRAVEIL

Chez Madame CAUX
Tél. : 01 69 42 95 26

Association partenaire
d'Accompagnement à la Scolarité

ASSISCB
2, rue Guy de MAUPASSANT
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
01 69 03 73 36

Retenez la date : VENDREDI 11 OCTOBRE

QUOI : Elections des délégués des parents d'élèves
OU : au collège de 8 h 30 à 12 h 00 !
COMMENT FAIRE POUR VOTER

-Par bulletins remis à votre enfant dans l'enveloppe à déposer dans la boîte à lettres dans le hall d'entrée du collège

-Ou en votant au collège

VOTEZ le VENDREDI 11 OCTOBRE le matin !

Un nouveau cadre, un nouveau rythme, de nouvelles habitudes

Journée

8 h 15 : les élèves arrivent à la grille du collège, **présentent leur carnet** et entrent dans la cour.
Ils se rangent dans la cour.

8 h 25 : Première sonnerie : le professeur vient chercher la classe dans le rang.
8 h 30 : deuxième sonnerie : les élèves sont dans la classe et travaillent. **Le cours a commencé**.
9 h 25 : fin de la première heure / début de la deuxième heure de cours.

10 h 20 - 10 h 35 : récréation

10 h 35 : les élèves se rangent dans la cour et à la sonnerie le professeur vient les chercher.

11 h 30 ou 12 h 25 service de demi-pension : **seuls les élèves qui déjeunent à la maison quittent le collège en ayant présenté le carnet à la grille.**

13 h 00 : les élèves qui déjeunent à la maison retournent au collège, **présentent leur carnet** à la grille d'entrée, se rangent dans la cour à l'emplacement prévu.
13 h 55 : les élèves vont directement en classe sans se ranger dans la cour.

14 h 50 - 15 h 05 : récréation

15 h 05 -16 h 00 : les élèves se rangent dans la cour et à la sonnerie le professeur vient les chercher.
16 h 00 - 16 h 55 cours ou Accompagnement Educatif (p. 11 du livret).

Rythme de l'année

L'année est divisée en 3 trimestres :

Trimestre 1 septembre - fin novembre 2013
Trimestre 2 décembre 2013 - février 2014
Trimestre 3 mars - juin 2014.

Au milieu du 1er et du 2ème trimestre vous viendrez au collège afin de rencontrer les professeurs et recevoir les **bulletins de mi-trimestre. Vous trouverez les notes de votre enfant.**

Chaque trimestre se termine par un conseil de classe : l'équipe du collège évoque les progrès de chaque élève et les résultats scolaires notés sur le **bulletin trimestriel**. Sur le bulletin se trouvent **les moyennes trimestrielles** par matières et la moyenne générale de votre enfant.

Calendrier scolaire 2013-2014

AIDER VOTRE ENFANT :
CONSULTER CHAQUE JOUR LE CARNET DE LIAISON

Le carnet est un outil de communication entre vous et les enseignants, la Vie Scolaire, l'Intendance. Regardez-le chaque jour car des informations vous sont communiquées par le biais du carnet. Chaque mot qui vous est adressé doit être signé par vous. Ainsi, nous sommes certains que vous avez lu le mot.

Définition :

- ❖ Le carnet est le **passeport** que votre enfant **DOIT TOUJOURS** avoir dans son cartable.
- ❖ Il est bleu pour les externes et rouge pour les demi-pensionnaires.
- ❖ Il est individuel : votre enfant inscrit son nom, prénom, classe.

☺ Au dos, il colle sa photo et son emploi du temps ! Il sera exigé à l'entrée et à la sortie du collège.

☺ Vérifiez l'état du carnet. Il ne faut pas le colorier, le dégrader, dessiner sur le carnet !

A quoi sert le carnet de liaison ?

- ✓ A noter des informations à transmettre à mes parents (sortie, dates importantes...)
- ✓ A préciser le régime de la sortie : en fin de matinée ou en fin d'après-midi pour les externes, et en fin d'après-midi pour les demi-pensionnaires.
- ✓ A **demander ou prendre rendez-vous avec les professeurs**.

Table de matières du carnet

Vous trouverez	
Page 1	Informations personnelles à compléter.
Page 2	Présentation de l'établissement.
Pages 3-15	Règlement intérieur du collège, Charte Informatique et Internet, Charte ENT, Règlement de demi-pension.
C1-C8 (16-24)	Correspondance avec les familles.
	Coupons roses = ABSENCES.
	Coupons verts = Absences à la demi-pension
Pages I-IV	Pages jaunes = BILLETS DE RETENUE.
	Coupons verts = Absences à la demi-pension
	Coupons roses = ABSENCES.
C9-C31 (25-47)	Correspondance avec les familles.
Page 48	Dispense EPS.
p. 49	Calendrier annuel.

Dans le carnet, vous trouverez le règlement intérieur du collège, reproduit à la page suivante.

Aider votre enfant à respecter le règlement :

connaître les règles, les droits et les devoirs de l'élève

RÈGLES DE VIE AU COLLÈGE PAUL ELUARD

- **Je respecte tous les personnels du collège** :

  1. les agents d'entretien,
  2. les personnels techniques ouvriers et de service qui travaillent à l'entretien, la réparation de l'établissement,
  3. les personnels à l'accueil du collège,
  4. les personnels de la cantine.

- **Je ne conteste pas leur autorité**. Je donne, sans contester, mon carnet de liaison à tout adulte qui le demande.
- **Je respecte mes camarades** : je ne me bats pas et je ne les insulte pas (violence, insultes, moqueries).

- **Je respecte les lieux et le matériel** qui te sont prêtés. Je n'écris pas sur les murs, sur les livres, sur les tables. En cas de dégradation, je répare ou je rembourse l'objet, je nettoie les surfaces salies.
- **Je ne circule pas dans les bâtiments sans autorisation** (lors des récréations, des pauses déjeuner). A la récréation je me dirige rapidement vers l'escalier le plus proche et je me rends dans la cour sans traîner dans le couloirs ou dans les escaliers.
- Dans les bâtiments du collège (couloirs, salle de classe, bureaux, secrétariats, loge, hall), **j'éteins et je range mon téléphone portable**.

- **Dès la première sonnerie, je me range** à l'emplacement prévu dans la cour et j'attends calmement le professeur. Dans le rang, j'enlève tout couvre-chef (chapeau, casquette, bonnet).
- **Je vais calmement, dans le rang, avec le professeur, vers la salle de classe**. Aux interclasses, je me rends directement calmement devant la salle.
- **Je me range devant la salle**, j'entre dans le calme, je me tiens debout, derrière ma table en silence.
- **J'enlève mon manteau, veste, blouson** et je sors mes affaires, le carnet de liaison et le cahier de texte. Je pose mon sac à côté de la table. Je m'assois à la demande du professeur.
- En fin de cours, **j'attends l'autorisation du professeur pour ranger mes affaires** et je sors dans le calme.

Il est important que l'élève se rende compte que ces règles ne sont pas écrites par hasard. Le règlement intérieur du collège est rédigé pour permettre à tous les membres du collège de bien vivre ensemble.

Si vous voulez transmettre un message ou appeler vos enfants pendant les heures de cours, pensez à appeler le collège, nous leur transmettrons l'information.

Aider votre enfant à réussir : quelques conseils

Travail en classe et à la maison

- Votre enfant doit **absolument être attentif** et **participer en classe.**
- il peut **demander des explications** au professeur s'il n'a pas bien compris la leçon ou ce qu'il doit faire à la maison.

En cas d'absence, **votre enfant doit se mettre à jour le plus rapidement possible**.

- Appelez un camarade de classe afin que les élèves s'organisent pour lui apporter les cours qu'il n'a pu suivre.
- contactez la Vie Scolaire pour venir les chercher.
- consultez le site du collège (**http://www.clg-eluard-vigneux.ac-versailles.fr**), rubrique **Pronote**.

Votre aide dépend évidemment de la durée de votre présence à la maison et de votre disponibilité; cependant, **un suivi minimum régulier est nécessaire**. Les conseils qui suivent ne demandent pas beaucoup de temps et votre enfant a besoin de sentir que vous vous intéressez à ce qu'il fait.

Votre intérêt lui fait prendre conscience de l'importance de sa scolarité.

Il est important de

- **connaître son emploi du temps, ses heures d'entrée et de sortie de l'établissement**, les matières étudiées chaque jour (afin de l'aider à préparer son cartable, à s'organiser dans ses devoirs et dans l'apprentissage de ses leçons).
- **vérifier le cahier de textes** chaque jour, à la fois son contenu et le soin apporté à le compléter.
- vérifier que les **leçons sont bien copiées** dans les cahiers ou les classeurs.
- vérifier régulièrement que le **matériel scolaire est toujours complet**.
- consulter régulièrement le carnet de liaison qui doit toujours se trouver dans le cartable de votre enfant.

Les conditions de travail.

- Un environnement de travail calme et bien éclairé
- Un **espace de travail** suffisamment dégagé : pas d'objets inutiles (musique, MP3, téléphone, internet)
- Une organisation efficace : se détendre un minimum avant de commencer, faire des pauses (pas trop longues) en cas de fatigue.
- Le sommeil : **9 à 10 heures de sommeil par nuit** sont indispensables pour un élève de 6ème. **Il doit se coucher à 21h30 au plus tard.**

Faire les exercices et les travaux écrits

- Consultez son cahier de textes, regardez ses cahiers, **le travail pour le lendemain doit être entièrement effectué**.
- Vérifiez que le contenu du travail correspond aux questions ou aux consignes
- Demandez lui de **refaire ce qui est bâclé.**
- Insistez sur le **soin et la présentation.**
- Incitez votre enfant à approfondir son travail, lire.

Aider votre enfant ne veut pas dire faire son travail à sa place : aidez-le simplement à mieux utiliser ses cours, ses livres, un dictionnaire...

Chaque semaine, par exemple le week-end

- Aidez à répartir sur les jours suivants le travail à venir.
- Faites, avec lui, un bilan de la semaine : travail, résultats... Incitez-le à retravailler les exercices et les leçons non assimilées.
- Demandez-lui ce qu'il a fait en classe dans différentes matières.
- Si nécessaire, faites lui ranger « à fond » son cartable, sa trousse, son bureau...
- Assurez-vous qu'il s'avance dans son travail. Si un devoir est long à faire, il faut le répartir sur plusieurs jours.

Tout au long de l'année

- Faites le point avec votre enfant sur ses résultats, ses efforts... Discutez avec lui de ses bulletins trimestriels.
- N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les professeurs, le Conseiller Principal d'Education, à participer aux réunions organisées au collège, à contacter les délégués de parents en cas de problème.

Enfin, la Direction de l'établissement est à votre disposition pour tout problème important.

Les outils pour aider votre enfant

1. *A la maison*

- Si votre enfant est seul, il cherche les définitions dans son cahier, dans son manuel, dans le dictionnaire.

- Il peux s'aider avec Pronote :

✓ Quoi : un cahier de textes en ligne avec le cours noté par certains professeurs
✓ Où : un lien sur le site du collège
http://www.clg-eluard-vigneux.ac-versailles.fr/
✓ A quoi cela sert :
Voir le cours en cas d'absence ou pour vérifier que la leçon est bien notée.
Voir les absences de professeurs.
Voir les devoirs à faire pour la prochaine fois, s'assurer qu'ils sont bien notés.
Voir les dates des évaluations à venir.
VOUS, PARENTS, AVEZ ACCES AUX NOTES.

Vous vous connectez dans la session parent avec votre nom d'utilisateur et le mot de passe (fournis en début d'année). Dans l'emploi du temps de votre enfant, cliquez sur les matières dont les caractères sont en gras et soulignés.

- Il peux s'aider avec l'ENT

✓ Quoi : Espace Numérique de Travail
✓ Où : soit sur le site du collège, soit
https://www.moncollege-ent.essonne.fr/
✓ A quoi cela sert ?
Retrouver des documents mis en ligne par tes professeurs.
Consulter un cahier de cours (si proposé).
Participer aux travaux de groupe en ligne.
Retrouver la date de tel événement.

Le nom de connexion et le mot de passe vous seront donnés à la rentrée. VOUS NE DEVEZ PAS LES COMMUNIQUER à VOTRE ENFANT !

2. *Au collège : L'accompagnement éducatif*

✓ Pour qui : pour tout élève du collège qui s'inscrit (mot des parents dans le carnet à montrer au CPE).
✓ Quand : entre le 14 octobre 2013 et le 14 juin 2014, le lundi, mardi, jeudi de 16h00 à 18h00
✓ Où : au collège, dans les salles prévues, avec des professeurs ou des assistants d'Education ou des intervenants extérieurs.
✓ Quelles activités :
- Aide aux devoirs et leçons
- Pratique sportive
- Pratique artistique et culturelle : chant et sonorisation
- Renforcement de la pratique orale de l'anglais et de l'allemand
- Club cinéma

Si vous inscrivez votre enfant, cela veut dire que il s'engage à venir à chaque fois, à être assidu(e), et à être ponctuel.

3. ***A Vigneux : l'ASSISCB,*** l'Association de soutien scolaire à la Croix Blanche, propose de l'aide aux devoirs et du soutien. (voir p. 5 du livret)

4. ***La Réussite Educative :*** avec les référents de parcours qui accompagneront votre enfant pour un suivi scolaire, éducatif, culturel, social. 65, avenue H. Barbusse, 1er étage. 01. 69. 73. 70.93

Que faire en cas de…

Situation	Démarche à suivre
Votre enfant est en retard	Votre enfant va au bureau de la CPE ou à la Vie Scolaire. Si les retards sont nombreux, la famille est convoquée au collège.
Votre enfant est absent.	Si l'absence est prévisible, écrivez un mot dans le carnet de correspondance, précisant le jour et l'heure de l'absence. Si l'absence est imprévisible, appelez la Vie Scolaire au 01 69 03 14 27. Précisez le nom de l'élève, sa classe. En revenant au collège, l'élève doit se présenter en Vie Scolaire afin de justifier son absence : billet d'absence complété et un certificat médical, en cas de maladie.
En cas de maladie au collège.	Le matin, l'infirmière travaille au collège. L'après-midi les élèves souffrants se présentent en Vie Scolaire et sont reçus par les CPE. La CPE appellera, si nécessaire, les familles. Aucun élève ne peut quitter le collège sans autorisation.
Votre enfant souhaite déjeuner exceptionnellement au restaurant scolaire.	L'enfant devra présenter à la CPE et à l'Intendance, le mot de ses parents dans le carnet de liaison et acheter un ticket
Votre enfant est dispensé de sport.	La dispense doit être présentée au professeur d'EPS, à la CPE et à l'Infirmière. L'élève doit assister au cours.
Votre enfant a perdu son carnet.	Il le signale à la CPE et rachète un nouveau carnet à l'Intendance au prix de 5 Euros.
Votre enfant a perdu son manuel scolaire.	Il le signale à son professeur principal et au professeur documentaliste et devra rembourser le manuel égaré.
Le professeur de votre enfant est absent.	L'élève se rend en permanence ou au CDI afin d'y travailler. Il sera encadré par un Assistant d'Education ou le professeur documentaliste.

Démarches administratives :

Demande de bourse : le dossier est distribué en début d'année, il est à remettre au Professeur Principal qui le remettra au secrétariat. (Prévoir RIB, avis d'imposition)
Demande d'aide à la restauration : le dossier vous a été envoyé par la CAF. **VEUILLEZ RENVOYER AU COLLEGE LE COUPON-REPONSE.**
Demande de certificat de scolarité : la demande se fait au secrétariat.

Modification de la situation personnelle :

Vous déménagez ou vous avez changé de numéro de téléphone : indiquez-le dans le carnet de correspondance de l'enfant. L'enfant le présente au secrétariat.